

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE POSSIBLE

Nous venons de prendre connaissance dans le bulletin I.N.R.A.P. n° 2 de l'article de M. J. COMBE, Inspecteur National. Nous sommes heureux de constater que 6 ans après le décret n° 64 885, une voix qualifiée s'élève enfin pour porter le débat en public.

Toutefois, nous pensons que l'enseignement technique agricole est un tout et comme tel le problème doit être étudié dans son ensemble et non secteur par secteur, ce qui inévitablement aboutit à des projets décousus, voire plus ou moins incohérents.

Nous présenterons donc le problème globalement :

- avec toutes ses données
- les objectifs à atteindre
- les moyens à mettre en œuvre
- les remarques sur la situation actuelle.

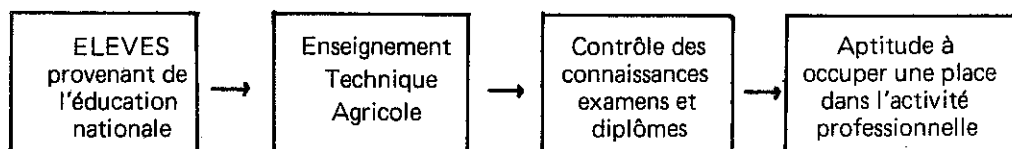
A - LES DONNEES DU PROBLEME

Chaque fois que l'on emploie les mots « Agriculture et Agriculteurs » implicitement on pense à un état, à des gens qui ont un mode de vie, et non à une activité ou à des personnes qui exercent une profession.

Cette confusion fausse le raisonnement et les conclusions que l'on doit en tirer.

L'Agriculture est une activité économique au même titre que l'Industrie et le Commerce. Comme telle, elle a des exigences, en particulier sur la qualification professionnelle des personnes qu'elle emploie.

On peut schématiser le problème ainsi :



1 - Le recrutement :

Il faut préciser de suite que dans les conditions actuelles plus de 50 % des élèves qui sont orientés vers l'enseignement agricole ne le sont pas en fonction d'une inclination véritable mais parce que c'est pour eux la seule solution de poursuivre des études courtes ou longues.

Les élèves de l'Education Nationale qui viennent dans nos établissements ont un âge compris entre 14 et 17 ans et un niveau très variable :

- pour certains presque analphabètes
- pour d'autres admis à l'entrée en seconde dans les lycées d'Etat.

Ce recrutement très hétérogène s'explique par le fait qu'il s'effectue à deux échelons :

- a) **d'une part après la 5ème** : mais la plupart d'entre eux n'ont pu poursuivre des études secondaires ou être admis dans les C.E.T. et ils se voient refoulés vers l'enseignement agricole.
- b) **d'autre part après la 3ème** : mais là encore un processus identique se produit, bon nombre de ceux qui s'orientent vers le B.T.A. le font parce qu'ils n'ont pu poursuivre vers le BAC. ou l'enseignement technique industriel ou commercial.

Face à ce recrutement, nous allons voir les débouchés possible dans l'agriculture.

2 - Les débouchés :

- L'agriculture est une activité très variée où la place du **travail manuel** est encore très grande : c'est probablement l'activité où le travail manuel a conservé une part aussi importante par la quantité de l'effort à fournir et la qualité de l'exécution. C'est le cas de la grande culture, de l'élevage, mais surtout de l'horticulture avec ses différentes spécialités où l'habileté manuelle est prépondérante dans la qualification professionnelle.
- Il est certain que des débouchés nombreux existent également entre l'exécutant manuel et l'ingénieur :
 - contremaître
 - chef de culture
 - cadres aux différents échelons de la transformation et de la commercialisation.

Nous pouvons maintenant préciser notre schéma

ELEVES provenant de :

- 5ème Transition ----- Formation professionnelle
- 5ème normale } ----- Cadres aux différents échelons
- 3ème normale }

3 - Conclusion :

Nous venons de voir que dans l'agriculture nous avons des débouchés nombreux pour des gens qui ont une qualification professionnelle réelle. Le recrutement de jeunes dont les aptitudes demandent une formation pratique ou technique, convient parfaitement aux besoins actuels de l'agriculture.

Pour conclure d'une façon certaine, il serait indispensable de mener deux enquêtes sérieuses :

- l'une pour connaître le niveau réel, les causes de l'orientation vers l'enseignement agricole, l'âge et l'origine sociale des élèves.
- l'autre auprès des organismes professionnels pour préciser les débouchés **en nombre et en qualité**.

B - LES OBJECTIFS A ATTEINDRE PAR L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

On peut résumer ainsi le rôle de l'enseignement agricole : recevoir des jeunes gens ayant certaines aptitudes, qualités, et connaissances pour leur donner une formation et les rendre aptes à occuper une place dans l'activité professionnelle qu'ils ont choisie.

- Nous pensons que l'enseignement agricole a fait une part trop grande à la formation des cadres de tous niveaux au détriment de la formation manuelle. Cela correspond d'ailleurs à l'état d'esprit général en France qui consiste à **déprécier** et à **mépriser** le travail manuel. Les enquêtes précédentes qui pourraient être rapides, fourniraient les bases d'une meilleure répartition de notre enseignement et les précisions indispensables sur le nombre d'établissements à créer ou à reconvertir.
- d'autre part, nous savons que la formation d'un ingénieur coûte plus que celle d'un technicien et celle-ci plus que celle d'un ouvrier qualifié ; mais ce n'est pas une raison pour négliger cette dernière ou ne pas la faire du tout.
- De ces observations nous envisagerons les deux cas :
 - Formation de spécialistes manuels
 - Formation de cadres techniques.

1 - Formation des spécialistes manuels :

Ce n'est pas parce que l'on exécute un travail manuel que l'on ne doit pas avoir de connaissances théoriques ou générales.

Ce n'est pas parce que intellectuellement on a des difficultés à assimiler des notions abstraites que l'on n'a pas le droit à des **professeurs qualifiés** et **compétents** pour l'enseignement pratique.

Cette formation devra comporter trois parties :

- a) **assurer un niveau minimum en orthographe et calcul.**
- b) **faire acquérir les connaissances techniques** indispensables à une compréhension élémentaire de l'activité professionnelle.
- c) **surtout donner une solide qualification** dans la spécialité choisie, en particulier **habileté et cadence d'exécution.**

2 - Formation des Cadres techniques :

Qu'il s'agisse du niveau : B.T.A.O. ou B.T.A. - T.S., les principes restent les mêmes.

Actuellement on a coupé les futurs techniciens de la pratique, dont ils devront contrôler plus tard les exécutants.

Par contre les programmes d'enseignement général sont copieux mais mal assimilés par beaucoup d'élèves qui ont choisi la technique agricole sans réelle inclination mais par suite de difficultés dans les études secondaires.

L'enseignement technique doit également comporter trois parties :

- a) **des notions précises de travail manuel** dans la spécialité choisie. Ces notions seront acquises au niveau de la seconde lors des travaux pratiques hebdomadaires, complétés par des services le matin ou le soir et éventuellement des permanences. Ces notions seront complétées au niveau de la première et de la terminale par des études de travaux dans les exploitations de la région.
- b) **un enseignement général suffisant et dont le niveau** doit être établi en fonction **des besoins** de la formation d'un cadre et des aptitudes moyennes des élèves (une enquête sur les notes obtenues par les élèves aux deux dernières sessions du B.T.A. fourniraient une indication de niveau).
- c) **un enseignement technique** très complet mis à jour périodiquement et lié aux A.O.D. en première et terminale. Il sera concrétisé sur l'exploitation de l'établissement et par des visites d'exploitation de la région.

3 - Les examens :

Nous ne pouvons terminer ce chapitre sans attirer l'attention sur leur importance. Nous pensons qu'ils conditionnent pour 50 % la formation bonne ou mauvaise de nos élèves.

Si les examens sont des contrôles de connaissances, complets et concrets, en ce qui concerne la technique et la pratique : les candidats s'y prépareront.

Si les examens se passent uniquement en salle, ils porteront les candidats à faire du bachotage de notions techniques, vite oubliées et sans intérêt pour leur formation.

C - LES MOYENS A METTRE EN OEUVRE

Il faut distinguer :

- le personnel
- les moyens matériels (terrains, bâtiments, matériels, etc. . .).

I - Le Personnel :

Quelques observations générales :

- le nombre de plus en plus grand de professeurs féminins dans les établissements agricoles dans les disciplines d'enseignement général.
- le manque d'I.T.A., P.T.A. et moniteurs pour les A.O.D. et de travaux pratiques.
- le manque de formation spécialisée pour ces I.T.A., P.T.A. et moniteurs dans les différentes options et en particulier l'horticulture.
- l'absence de liaisons interdisciplinaires au niveau du Directeur ou du Directeur-Adjoint, une liaison efficace à ce niveau pourrait rendre l'enseignement plus concret, moins décousu et obliger l'actualisation des différentes disciplines.
- veiller à l'utilisation à temps complet de tous les enseignants conformément aux dispositions statutaires (certains établissements manquent de personnel et dans d'autres il y a pléthore).

II - Les moyens Matériels :

1°/ L'EXPLOITATION :

M. COMBE en précise le rôle :

- A l'extérieur :

- relations avec les organismes professionnels en participant à leurs travaux de recherches.
- relation avec l'I.N.R.A.
- relation avec les exploitations des autres établissements.

- A l'intérieur :

- visites et A.O.D.
- sources de documents.
- objet de rapports et réunions technico-économiques de gestion.
- utilisation pédagogique directe comme source de matériels.
- recyclage des adultes.

Théoriquement nous sommes d'accord sur ces différents points en précisant toutefois que certains seront difficilement réalisables (recyclage des adultes).

Nous précisons également qu'il s'agit d'objectifs fixés à l'exploitation auxquels nous ajouterons :

- la nécessité de la **formation pratique** pour les **ouvriers spécialisés** et les **techniciens** en classe de seconde.

Ces objectifs ne pourront être réalisés que si **les moyens mis en œuvre** et l'organisation le permettent et nous allons préciser ce qu'ils doivent être :

a) Les moyens mis en œuvre :

L'exploitation doit constituer une unité valable dans les conditions de **progrès technique actuel** pour le système de production adopté.

- surface suffisante
- bâtiments modernes
- matériels mécaniques
- personnel salarié pour l'exécution des travaux.

en outre, constitution d'ateliers de production de dimensions suffisantes pour la formation pratique des ouvriers spécialisés (vaches laitières, serres, etc. . .).

ce qui implique :

- le rachat de terres ou la location
- la démolition et la reconstruction des bâtiments
- l'achat de matériels
- l'embauche éventuelle de salariés,

ce qui demande des crédits importants d'investissement. Si les conditions de progrès techniques évoluent, l'exploitation doit se modifier.

b) L'organisation et le fonctionnement :

Les objectifs des exploitations ayant été fixés : **satisfaction des besoins de l'enseignement**, cela exclut toute orientation vers la recherche d'une rentabilité des productions ou même vers la possibilité pour la plupart des exploitations de se suffire financièrement.

Il est bien entendu que ces principes n'entraînent pas le gaspillage ou la négligence dans la gestion de l'exploitation. Dans quelques cas, certaines exploitations peuvent parfaitement couvrir leurs besoins financiers (céréales, arboriculture).

Nous insistons pour que le malentendu dans les objectifs des exploitations n'existe plus : **ce sont les besoins d'enseignement**. Il y a à notre avis incompatibilité entre pédagogie et rentabilité de l'exploitation.

La satisfaction de ces besoins nécessitera des **crédits de fonctionnement**.

Les exploitations ainsi réorganisées pour répondre à ces objectifs **ne peuvent plus tourner**, elles coûteront de l'argent.

— ORGANISATION

- séparer les responsabilités.
marche de l'exploitation
A.O.D. (Applications Observations Dirigées).
- le chef d'exploitation doit subordonner **l'exécution des travaux** aux **besoins de l'enseignement** sachant qu'il ne poursuit pas un objectif de rentabilité. Il attirera l'attention sur les inconvénients ou les difficultés que cela peut présenter. La synchronisation se fera lors des réunions d'exploitation.

— FONCTIONNEMENT

- certains travaux seront effectués en démonstration devant les élèves, d'autres en essais par eux-mêmes.
- la formation des spécialistes et des ouvriers qualifiés demandera dans certaines spécialités la production de séries sans intérêt commercial (mauvaise qualité) et seront purement et simplement détruites.
- des productions particulières, non rentables, pourront également être réalisées en petite quantité à titre d'expérimentation et de démonstration (Baby-beef).

Dans une prochaine étude nous traiterons en détail du cas concret d'une exploitation qui doit permettre :

- la formation de spécialistes horticoles
- la formation de techniciens niveau B.T.A.
- la formation de techniciens supérieurs.

2°/ LES LABORATOIRES :

Ils doivent être suffisamment bien pourvus, et les listes types de matériels permettre un équipement homogène de tous les établissements.

3°/ LES CREDITS :

Ce sont en dernier ressort eux qui permettront les réalisations prévues précédemment.

D - CONCLUSION

Nous nous bornerons à mentionner quelques erreurs ou fautes commises actuellement et qu'il faut supprimer de toute urgence :

- limiter le nombre de techniciens formés mais qu'ils soient compétents. Plutôt que de former de mauvais techniciens, il vaut mieux préparer de bons ouvriers très qualifiés. Ils occuperont mieux leur place dans la société.

- il est inutile d'introduire périodiquement de nouvelles notions théoriques qui entraineront une augmentation de programmes : ex. : l'écologie nouvelle panacée.

Une bonne liaison interdisciplinaire aurait résolu le problème au niveau de chaque établissement.

- repenser la création de nouveaux établissements en fonction des **débouchés réels dans la profession**. Il en est de même des classes de BAC. D' et de T.S.
- plus d'établissements d'enseignement agricole sans exploitation.
- les corrections d'examens écrits et les examens oraux doivent être effectués dans chaque matière par des professeurs enseignant **cette matière en classe terminale**.
- pour les épreuves pratiques ou à option elles doivent être effectuées à l'exploitation et par des réalisations concrètes devant les spécialistes.

RENDU Jean
Professeur
de Sciences Economiques

SALANON Robert
Professeur
Technique Adjoint

SECTION F.O. — LYCEE AGRICOLE — 73 LA MOTTE-SERVOLEX

